

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC APPEL D'OFFRES

Est donné par la soussignée que la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton désire recevoir des soumissions pour le projet H-2021-21 - VIDANGES, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET SCELLÉES se rapportant à la vidange complète, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et scellées situées sur le territoire de la Municipalité pour les années 2022 et 2023.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles uniquement sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à compter du **1**<sup>er</sup> **septembre 2021** à l'adresse <u>www.seao.ca</u> ou en communiquant au 1-866-669-7326.

Les soumissions doivent être présentées sur le formulaire de soumission fourni. Elles doivent être transmises dans une enveloppe scellée et identifiée selon les prescriptions des documents d'appel d'offres. Les soumissions devront être reçues au bureau de la municipalité Saint-Denis-de-Brompton au 2050, Ernest-Camiré, **avant 14 h, le 1er octobre 2021**.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement peu après le délai fixé pour leur réception au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission représentant au moins DIX POUR CENT (10%) du montant total de la Soumission avant taxe(s) valide pour une période de SOIXANTE (60) jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions.

La Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

Toute question ou tout commentaire devra être transmis par courriel au responsable de l'appel d'offres, Guillaume Beaudette à : <a href="mailto:gbeaudette@sddb.ca">gbeaudette@sddb.ca</a>.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON CE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021

Liane Boisvert

Directrice générale et secrétaire-trésorière